

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18679**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle Production Animales, spécialité Conseil en élevage laitier.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités diffèrent selon les deux types de métiers qui peuvent être exercés par les diplômés de cette licence :

- conseiller technique en élevage au sein des organismes de contrôle laitier et autres entreprises de productions animales : il s'agira d'accompagner les éleveurs dans la gestion de leur troupeau, étudier les pistes d'amélioration possibles en prenant en compte l'ensemble des réalités de l'exploitation et de son environnement.

- conseillers agricole au sein des organismes de développement agricole : il s'agira de conseiller et d'accompagner les producteurs dans la mise en œuvre de nouvelles techniques de production, d'encadrer la production agricole en intervenant dans la planification et la gestion globale des exploitations, d'accompagner les agriculteurs dans la mise en place de nouveaux projets sur leurs exploitations.

Les professionnels formés devront avoir la capacité d'appréhender la complexification des problématiques qui se posent à l'agriculture et aux espaces ruraux d'aujourd'hui.

Les titulaires de cette Licence pro seront aptes à effectuer une approche systémique des entreprises, des filières et des territoires dans lesquels elles s'intègrent. Ils devront être polyvalents, autonomes, aptes à gérer une entreprise, une équipe, conduire un projet, capables de prendre des responsabilités économiques et politiques dans leur milieu professionnel et local.

Ils devront avoir les capacités suivantes :

- technicité affirmée, maîtrise du champ technologique, de la communication afférente ;
- compétences élargies, capacités à appréhender tous les aspects techniques, économiques et humains d'un projet ;
- capacités à suivre l'évolution technologique de son champ de compétences au sens large, ce qui suppose l'acquisition des fondamentaux ;
- compétences en contrôle, qualité, sécurité ;
- communication interne et externe à l'entreprise ;
- maîtrise des langues (anglais) ;
- ouverture d'esprit, polyvalence, autonomie ;
- aptitudes à la communication, aptitudes relationnelles ;
- initiative, responsabilité, sens critique ;
- capacité à assurer l'émergence, le montage et l'accompagnement d'un projet ainsi que sa gestion ;
- capacité à s'intégrer dans une équipe, à encadrer des équipes opérationnelles.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel occupe des fonctions d'assistant ingénieur, de conseiller, d'agent de développement dans différentes structures et secteurs d'activité :

- Chef d'entreprise dans le secteur de la production et de la transformation,
- Encadrement de la production agricole (coopératives, firmes privées),
- Organismes de développement et de conseil (chambres d'agricultures, contrôles laitiers, centres de gestion, associations),
- Développement et production : agrochimie (engrais, produits phytosanitaires), semences et sélection,
- Recherche appliquée (INRA, instituts techniques),
- Industries de première transformation (abattoirs, fromageries...).
- Conseiller agricole généraliste,
- Conseiller/ agent relation élevage,
- Conseiller de gestion,
- Chef d'entreprise agricole et/ou rurale,
- Technico-commercial,
- Animateur, formateur,
- Chargé de mission ou d'études,
- Techniciens des différents corps de l'état et des collectivités territoriales,

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

A1407 : Élevage bovin ou équin

A1410 : Élevage ovin ou caprin

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UE1 :

Génie Biologique (2 ECTS),
Connaissance de l'entreprise (2 ECTS),
Communication (2 ECTS),
Langues étrangères (2 ECTS),
Développement et politique économique et sociale (2 ECTS),
Approche globale (2 ECTS).

UE2 :

Qualité du lait (2 ECTS),
Système alimentaire (2 ECTS),
Outils méthodologiques du conseiller (2 ECTS),
Conduite du troupeau laitier (2 ECTS).

UE3 :

Projet tutoré, module de choix libre (10 ECTS).

UE4 :

Fonctionnement des instances décisionnelles agricoles et rurales, Outils du projet de développement agricole (2 ECTS),
Démarche de négociation (2 ECTS),
Gestion de projet (2 ECTS),
Conduite sanitaire (2 ECTS),
Analyse technico-économique (2 ECTS).

UE5 :

stage en entreprise sur la base du contrat de professionnalisation, en alternance sur 52 semaines (20 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le président du jury et trois autres membres sont des universitaires. Trois membres sont des professionnels du secteur concerné par la licence.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le président du jury et trois autres membres sont des universitaires. Trois membres sont des professionnels du secteur concerné par la licence.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[Université de Lorraine](http://www.univ-lorraine.fr)

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certificat contrôleur laitier jusqu'en septembre 2005

Licence pro mention Agronomie, spécialité agronomie, parcours « élevage bovins-lait » de 2005 à 2008